

ASSISES CHSCT – CONFERENCE ARETE

La législation encadrant les procédures d'information-consultation a beaucoup évolué depuis quelques années.

Pour les CHSCT, ces évolutions se sont traduites par **des procédures plus complexes** à appréhender. En effet, la création d'une nouvelle instance centrale (l'ICCHSCT) est susceptible de les éloigner des réalités locales, **les moyens de contestation sont moins favorables et les nouveaux délais plus contraints**. Ainsi, il apparaît impératif de donner du sens et du contenu aux débats qui ont lieu dans l'ICCHSCT. Son articulation avec les CHSCT, mais aussi avec la démarche du CE, constitue un enjeu majeur.

Concomitamment, il est fréquemment constaté que **les entreprises présentent des dossiers de transformation du travail inachevés** dans leur réflexion sur les répercussions en matière de santé au travail. De surcroît, lorsque ces dossiers concernent des restructurations, la situation s'avère **encore plus problématique** pour les représentants du personnel puisque **les dossiers sont parfois vidés de leur substance, imprécis et flous**, sur les questions de conditions de travail et de prévention des risques. Face à cela, il devient difficile pour les membres du CHSCT d'être pertinents et de remplir pleinement leurs prérogatives.

Nous constatons que **la réussite de l'information-consultation**, afin de combiner au mieux les intérêts de l'entreprise et de ses salariés, apparaît **de plus en plus difficile**. En effet, elle requiert que l'ensemble des parties convienne d'une **démarche structurée** tout au long de la procédure et qu'il exprime leurs objectifs communs que peuvent être la préservation des conditions de travail et de la santé, la sécurité des salariés, etc.

ARETE, cabinet d'expertise agréé auprès des CHSCT, effectue chaque année plusieurs dizaines de missions d'expertise sur des projets aussi bien techniques (déménagements, introductions de nouvelles technologies dans l'environnement de travail) que stratégiques (restructurations d'entreprises, avec ou sans suppressions de postes). **Cette expérience nous donne un point de vue unique sur la nature des projets mais surtout sur les méthodes employées pour mener à bien les procédures d'information-consultation, tambour battant !**

La conférence que nous animerons le 9 mars à 10h30 dans le cadre des Assises du CHSCT sera l'occasion de passer en revue les causes de ces démarches de plus en plus complexes. Elle nous permettra de souligner **certains écueils rencontrés et de partager nos points de vigilance**. Pour finir, nous vous proposerons quelques **approches pour être mieux aguerris et faire du CHSCT un acteur essentiel pour une meilleure prise en compte de la santé au travail dans vos prochaines informations-consultations**.

Nous espérons vous y retrouver. En cas d'impossibilité, n'hésitez pas à faire circuler l'information à vos collègues dans les CHSCT. Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter à l'ARETE ou vous rendre sur le site des Assises du CHSCT (<http://www.salonchsct.fr/>)